

## Barème des Honoraires de Vente

En dessous de <b>50 000</b> euros net vendeur	Forfait fixe de <b>5 500</b> euros TTC
De <b>50 000</b> à <b>75 000</b> euros net vendeur	Forfait fixe de <b>7 000</b> euros TTC
De <b>75 001</b> à <b>115 000</b> euros net vendeur	Forfait fixe de <b>8 000</b> euros TTC
De <b>115 001</b> à <b>215 000</b> euros net vendeur	<b>7 %</b> TTC
De <b>215 001</b> à <b>315 000</b> euros net vendeur	<b>6 %</b> TTC
Au delà de <b>315 000</b> euros net vendeur	<b>5 %</b> TTC

Nos honoraires sont à la charge du VENDEUR, sauf convention expresse entre les parties, et comprennent tous nos services depuis le mandat de vente jusqu'à la signature authentique.

Pour les biens professionnels, nos honoraires sont calculés sur le prix de vente HT net vendeur.

Nos tranches d'honoraires ne sont pas cumulatives. Aucun honoraire ni aucun frais n'est dû avant la conclusion d'une location. Nos honoraires peuvent être renégociés à la baisse à la demande expresse des parties.

T.V.A. au taux actuel de 20 %.

## Barème des Honoraires de Location

Pour les baux nus ou meublés soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989

<b>Entremise et négociation</b> Charge bailleur exclusivement	<b>1 % TTC</b> du loyer annuel hors charges
<b>Visites, constitution du dossier et rédaction du bail</b> Charge bailleur et locataire	<b>8 € TTC / m<sup>2</sup></b> de surface habitable en zone non tendue
<b>Établissement de l'état des lieux d'entrée</b> Charge bailleur et locataire	<b>3 € TTC / m<sup>2</sup></b> de surface habitable en zone non tendue

### Part locataire :

La part de votre locataire ne peut pas excéder les plafonds susvisés, et pour faciliter la mise en location de votre bien, nous plafonnons sa part à 1 mois de loyer hors charges.

### Part bailleur :

Forfait minimum de 500 € HT ( 600€ TTC ). Les honoraires d'agence sont déductibles des impôts. Nous accompagnons nos services de conseils fiscaux.

Aucun honoraire ni aucun frais n'est dû avant la conclusion d'une location.

T.V.A. au taux actuel de 20 %.

## Autres services (hors formules susvisées)

<b>Avis de valeur présenté oralement</b> selon les disponibilités de vos conseillers	<b>Offert</b>
<b>Avis de valeur écrit</b> Dans le cadre d'une succession, séparation, donation...	<b>200 euros TTC</b>
<b>Avis de valeur locative écrit</b>	<b>200 euros TTC</b>
<b>Avis de valeur locative + Bilan fiscal</b>	<b>400 euros TTC</b>
<b>Location d'un local professionnel ou commercial (*)</b> Visites, Rédaction du bail, État des Lieux d'entrée compris	<b>2 mois</b> de loyer hors charges + TVA

(\*) Ces honoraires peuvent être partagés par moitié entre les parties ou à la charge exclusive d'une des deux parties.

## Profitez d'une partie de nos services pour la dernière étape de votre transaction

Vous avez un bien à vendre ou à louer et vous avez déjà trouvé un Acheteur ou un Locataire, mais vous souhaitez sécuriser la transaction ? Vous êtes un Acquéreur, votre offre d'achat a été acceptée par le Vendeur, et vous souhaitez sécuriser la transaction ? Ces offres sont faites pour vous !

<b>Rédaction d'un compromis de vente (*)</b> d'un bien en monopropriété, et accompagnement jusqu'à la signature de l'acte de vente	<b>750 euros HT</b> ( 900 € TTC )
<b>Rédaction d'un compromis de vente (*)</b> d'un bien en copropriété, et accompagnement jusqu'à la signature de l'acte de vente	<b>950 euros HT</b> ( 1140 € TTC )
<b>Rédaction d'un bail d'habitation</b> Hors État des lieux	<b>350 euros TTC</b>
<b>Rédaction d'un bail professionnel ou commercial (*)</b> Hors État des lieux	<b>350 euros HT</b> ( 420 € TTC )
<b>Établissement d'un état des lieux d'entrée</b>	<b>50 euros HT</b> ( 60 € TTC )

(\*) Ces honoraires peuvent être partagés par moitié entre les parties ou à la charge exclusive d'une des deux parties.

Aucun honoraire ni aucun frais n'est dû avant la conclusion d'une location.  
T.V.A. au taux actuel de 20 %.

Le 20/06/2025, L'Agence AGENTBRIQ IMMOBILIER